



Déjeuner - Séminaire

Le 9 février 2010 à Liège Airport
Au nouveau terminal passager – 2^{ème} étage
de 10h00 à 13h00

**Vos déchets dangereux:
Répondez-vous à vos obligations légales?
Connaissez-vous les prescriptions de l'ADR?**

Dans le cadre de:



Avec le support :



Quelles sont vos responsabilités et risques en tant que producteur de déchets dangereux ?

En tant que producteur de déchets dangereux, il est hautement probable que vous tombiez dans le champs d'application de la réglementation ADR. Vous êtes alors considéré comme juridiquement responsable à la fois en tant qu'expéditeur, emballer et chargeur. En cas de défaut à la réglementation ADR, vous êtes soumis à des risques conséquents en matière de droit civil mais aussi de droit pénal (rédaction de PV, amendes, dommages et intérêts,...) sans compter l'impact désastreux sur l'image de votre entreprise et sur l'environnement.

Comment répondre efficacement à vos obligations légales et à vos risques en la matière ?

La réglementation en vigueur vous impose de reconnaître, classer, désigner, emballer et expédier un déchet dangereux en respectant certaines exigences et procédures. Vous êtes, par exemple, tenu de remettre au transport les déchets en conformité avec les prescriptions en vigueur. : emballages agréés, marquage et étiquetage conformes des colis, documents de transport,...

Ce séminaire vous apporte les connaissances pratiques sur ces prescriptions en matière de déchets dangereux (sauf explosifs et radioactifs), sur les obligations et risques y relatifs et sur les mesures pour y répondre efficacement. Vous serez ainsi en mesure d'évaluer votre situation et d'y apporter les réponses nécessaires à une gestion de vos déchets dangereux basée sur vos obligations, risques et responsabilités.

Programme

10.h 00 Accueil, café-boissons

10.h 15 Mot de bienvenue et présentation

Jean-Christophe Marchal, Responsable Fultrans

1. Déchets dangereux: prescriptions réglementaires ADR, obligations et risques encourus en cas de non-conformités.	<i>Mr Michel Clabeck, Consultant et administrateur MT Consult</i>	50'
2. L'application de l'ADR: comment reconnaître, classer, désigner, emballer et expédier un déchet soumis à l'ADR, comment évaluer sa (non) conformité et comment y remédier ?	<i>Mr Philippe Baillot, Gestionnaire de déchets industriels et conseiller à la sécurité des matières dangereuses</i>	60'
3. Séance de questions-réponses		15'

12 H 05 Déjeuner – Walking lunch - Networking

NB : Vous bénéficiez d'un accès gratuit au parking de l'aéroport, des tickets de sortie vous seront remis sur place.